

- Aucune limite d'âge
- Prise en charge des frais médicaux à concurrence de 500.000 €
- Annulation ZAP « Tout Sauf »

À PARTIR DE :

80€

COTISATION EN FONCTION DU PRIX DU VOYAGE

C'est l'assurance Multirisque la plus complète pour un séjour de courte durée, des prestations haut de gamme à prix attractif.

Elle répond à tous les imprévus du voyageur en solitaire, accompagné ou en famille, même en cas d'empêchement de dernière minute avant le départ.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 60 JOURS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

COURT SÉJOUR,
LOISIRS

DESTINATION

MONDE ENTIER,
*sauf pays exclus**

LIMITE D'ÂGE

AUCUNE

GARANTIES



infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- En cas de voyages multiples dans l'année, nous vous recommandons **AVAntages**.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Toutes les garanties dont l'annulation TOUT BARÈME :
6,5 % du prix du voyage TTC

Minimum de cotisation par tranche de 30 jours :

80 € pour la destination Monde sauf USA/Canada
100 € pour la destination USA/Canada

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

INDIVIDUELLE ACCIDENT : à partir de 1,5€ par jour

Extension du capital versé jusqu'à **150.000 €** au lieu de 8.000 €.

AVA SPORT+ : à partir de 20€ par mois

Extension des frais de recherche portés à 25.000 € et rachat d'exclusion pour la pratique de sports dangereux et intensifs au titre de l'assistance et des frais médicaux.

RENFORT BAGAGE : à partir de 25€ par personne

Extension du plafond de la garantie jusqu'à **3000 €** au lieu de 1500 €.

LES OPTIONS


- à souscrire le jour de l'adhésion -

DOMMAGES AU VÉHICULE DE LOCATION CDW-LDW : 4 € par jour et par véhicule, minimum de cotisation de 50€.

AVA TECH+ : à partir de 15 € par mois

Remboursement des biens nomades en cas de casse, vol ou utilisation frauduleuse jusqu'à **3.000 €**.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 ANNULATION	<p>ANNULATION OU MODIFICATION DE VOYAGE (EN CAS D'ACCIDENT, DE MALADIE, D'HOSPITALISATION OU DE DÉCÈS - REFUS DE CONGÉS, LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE...) ANNULATION « TOUT SAUF »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 12.000 € par assuré et 30.000 € par événement • Franchise par Assuré : 30 € • Franchise additionnelle de 3% pour les voyages de plus de 6000 €/ personne • Franchise par dossier «TOUT SAUF» : 20% des frais d'annulation, minimum 150 €
 BAGAGES	<p>PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 1.500 € par assuré et 4.000 € par événement • Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie.
 FRAIS MÉDICAUX	<p>FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)</p>	<p>Maximum : 500.000 € Prise en charge au 1^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels</p>
	<p>HORS HOSPITALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement 100 % des frais réels • Franchise par dossier : 30 € monde et 60 € USA/Canada
	<p>SOINS DENTAIRES D'URGENCES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement 100 % des frais réels. Max. 250 € • Franchise par dossier : 30 €
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	<p>ENVOI DE MÉDICAMENTS (INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)</p>	<p>Frais réels</p>
	<p>ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER</p>	<p>Frais réels</p>
	<p>TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL</p>	<p>Frais réels</p>
	<p>RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE</p>	<p>Frais réels</p>
	<p>RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE</p>	<p>Frais réels</p>
	<p>PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE</p>	<p>Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €</p>
	<p>PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	<p>RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR</p>	<p>Billet retour simple • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €</p>
	<p>RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ</p>	<p>Billet retour simple</p>
	<p>ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER</p>	<p>Maximum par Assuré : 3.000 €</p>
	<p>CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER</p>	<p>Maximum par Assuré : 7.500 €</p>
	<p>FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS</p>	<p>Max./assuré : 4.000 € ou 25.000 € par événement</p>
 INCIDENT VOYAGE	<p>INTERRUPTION DE SÉJOUR RETARD DE BAGAGES DE PLUS DE 24H RETARD D'AVION DE PLUS DE 6H AVANCE DE FONDS</p>	<p>Max./assuré : 12.000 € ou 30.000 € par événement, Franchise : 30€ Maximum par Assuré : 150 € Maximum par Assuré : 150 € Maximum par Assuré : 500 €</p>
 IND. ACCIDENT	<p>CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL AVION CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE</p>	<p>Par assuré : 8.000 € Par assuré : 80.000 € Jusqu'à : 8.000 €</p>
 RESP. CIVILE	<p>RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum dommages corporels : 4.500.000€ • Maximum dommages matériels : 450.000 € • Franchise par sinistre 80 €

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**